


**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT 4999-010**

Avis est, par la présente, donné par la soussignée, greffier de la Ville :

**Règlement 4999-010:**

- QUE le Règlement 4999-010 modifiant le Règlement 4999 relatif au plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre d'étages pour le cadre bâti situé sur le boulevard de l'Industrie et d'ajuster la délimitation de certaines des limites à la Figure 13 : Hauteurs du cadre bâti du programme particulier d'urbanisme intitulé « Requalification de la portion sud du parc industriel Montcalm », a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Candiac, le 19 février 2018 à la séance ordinaire :
- ❑ QUE ce règlement a reçu l'approbation de la M.R.C. de Roussillon, le 28 mars 2018;
- ❑ QUE ce règlement est entré en vigueur le 4 avril 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon;

Candiac, ce 10 avril 2018.



Me Yan Pion, avocat  
Greffier et directeur  
Services juridiques